Collectif citoyen 06
collectif-citoyen06@orange.fr

Nice, le 13 décembre 2019

Monsieur Xavier Bonhomme
Procureur de la République
TGI de Nice
Place du Palais de Justice
06000 Nice

Objet : travaux sans permis de construire sur l'emprise de l'aéroport de Nice Côte d'Azur

Références :
- article L480-2 du code de l'urbanisme
- CAA. Bordeaux, 11 décembre 2007, Ministre de l'équipement, req. n°06BX00204

Pièce jointe : annexe photos du chantier non autorisé

Monsieur le Procureur de la République,

Représentant le ''Collectif Citoyen 06'', nous tenons à vous signaler la réalisation en cours de travaux relatifs au projet d'extension du Terminal 2 de l'aéroport de Nice Côte d'Azur.

Le chantier ''*déviation des réseaux T2.3.*'', situé dans le secteur du parking taxi, n'affiche aucun permis de construire, et pour cause : les services de la DDTM, que nous avons contactés le 12 décembre, nous ont confirmé que ledit P.C. n'avait pas encore été accordé. Cet état de fait constitue de facto une infraction pénale.

Les travaux de terrassement constituant des travaux préparatoires à une construction impliquant l'obtention d'un permis de construire relèvent en effet du champ d'application de cette autorisation. Par voie de conséquence, les travaux de terrassement entrepris avant l'obtention de cette autorisation sont illégaux et imposent d'en ordonner l'interruption par l'édiction d'un arrêté pris sur le fondement de l'article R.480-2 du Code de l'urbanisme.

Ainsi, ces travaux étant a priori effectivement réalisés sans autorisation, nous vous demandons de bien vouloir exiger leur interruption immédiate, dans l'attente des éventuels arrêté du Préfet des Alpes-Maritimes et P.C. du maire de Nice, et de procéder aux poursuites qui s'imposent en pareil cas, à l'endroit de la société des *Aéroports de la Côte d'Azur* et de ses délégataires.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry Bitouzé Airy Chrétien

Destinataires pour information :
- M. Christian Estrosi, maire de Nice et président de la Métropole Nice Côte d'Azur
- M. Serge Castel, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes (DDTM 06)
- M. Dominique Thillaud, président du directoire des Aéroports de la Côte d'Azur

Annexe

Photos prises le 10 décembre 2019
Terminal 2 de l'aéroport de Nice Côte d'Azur